

CR DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2021

1 – Droit de préemption – Parcelle ZN 0188 Les Mottes

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de déléguer à Monsieur le Maire l'exercice du droit de préemption sur la parcelle ZN0188 Les Mottes. Il autorise également celui-ci à faire valoir l'exercice de ce droit auprès du notaire en charge du dossier relatif à la parcelle ZN 0188 Les Mottes à Massay.

Dominique LEVEQUE,
Maire

